

ARRETE N° 2024 -095

DÉLÉGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL 5 - Institutions et vie politique 5-4 - Délégation de fonctions

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu :

- Les articles L2122-18 et L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 06 juin 2021.

- La délibération n° 03.08.2021.19 en date du 07 juin 2021 portant élection des Adjointes au Maire.

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la fonction d'officier d'état civil le samedi 04 mai 2024.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Yaya SARR, Conseiller Municipal Délégué à la sécurité publique, est délégué pour assurer, à titre exceptionnel, les fonctions d'officier d'état civil pour la célébration d'un mariage le samedi 04 mai 2024 à 14h.

-Entre Monsieur MOISAN Jérôme et Madame VAN GILS Aurélie.

ARTICLE 2^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au sein du registre des arrêtés de la ville et inséré sur le réseau internet.

ARTICLE 3^{ème} :

Mme la Directrice Générale des Services, Mme la Directrice de la Direction Administration Générale Sports et Culture sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Cléon, le 29 avril 2024

Le Maire, Conseiller Départemental,

Frédéric MARCHE.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise - 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

